



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Greenpeace-reagit-au-rapport-de-la-Societe-royale-du-Canada-sur-les-sables>

# Greenpeace réagit au rapport de la Société royale du Canada sur les sables bitumineux

- Communiqués -



Date de mise en ligne : lundi 20 décembre 2010

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**Vu les conclusions du rapport, les gouvernements devraient cesser d'encourager une industrie dont les activités sont de plus en plus destructrices, en revenant sur leur décision d'autoriser le doublement de la production existante du pétrole issu des sables bitumineux, et en interdisant toute nouvelle production.**

« Ce rapport ([http://www.rsc.ca/expertpanels\\_reports\\_fr.php](http://www.rsc.ca/expertpanels_reports_fr.php)) de la Société Royale prouve de manière éloquente la thèse que Greenpeace soutient depuis des années, à savoir qu'en matière de sables bitumineux, les gouvernements ne font tout simplement pas leur travail. L'étude condamne de manière cinglante le fait que quarante ans après le début des opérations extractives, tant le fédéral que l'Alberta demeurent mal outillés pour faire face à l'ampleur et à l'accumulation des dégâts infligés à l'environnement par l'industrie des sables bitumineux [1], ce qui n'empêche pas ces gouvernements de continuer à se fier à un processus d'approbation qui, dans les pays du Tiers Monde, ne serait pas conforme aux normes exigées pour un projet semblable. [2]

La Société Royale explique comment le processus d'autorisation actuellement en place comporte de "graves lacunes" et que le gouvernement albertain doit s'interroger sérieusement afin de déterminer s'il possède "l'expertise spécialisée nécessaire pour régir un développement industriel d'une telle importance et d'une telle complexité." [3]

Une des conclusions majeures du rapport en matière de changements climatiques est que "la technologie actuelle [comme la capture et l'entreposage du carbone] ne peut contrôler l'augmentation des émissions de GES résultant de la hausse de la production, ce qui remet en question la capacité du Canada à remplir ses engagements pris auprès de la communauté internationale pour la réduction des GES." [4]

Vu les conclusions du rapport, les gouvernements devraient cesser d'encourager une industrie dont les activités sont de plus en plus destructrices, en revenant sur leur décision d'autoriser le doublement de la production existante du pétrole issu des sables bitumineux, et en interdisant toute nouvelle production. Le temps est venu pour le Canada et l'Alberta de tourner le dos à cet immense gâchis toxique et de se joindre aux pays déjà engagés dans la mise en place d'économies axées sur des sources d'énergies propres, écologiques et renouvelables. »

### Notes

[1] Sommaire exécutif, p.21 : « Les organismes provinciaux et fédéraux compétents se sont faits assez discrets, jusqu'à maintenant, sur les questions environnementales, ce qui ne correspond pas à l'ampleur des défis à relever. Le gouvernement de l'Alberta affiche sur la page d'accueil de son site Web un portail sur la question des sables bitumineux, mais ce dernier contient principalement des documents de relations publiques provenant de l'industrie. »

[2] Sommaire exécutif, p. 9 « Plusieurs décideurs, dont les groupes d'experts pour la Commission chargée de l'économie des ressources énergétiques de l'Alberta (CERE) et l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale, se fient au processus d'évaluation environnementale pour déterminer si les projets sont dans l'intérêt public. Or ce processus comporte de graves lacunes dans l'évaluation des impacts sur la santé humaine et dans l'analyse quantitative de l'impact socio-économique, si on le compare par exemple à ce qu'exige la Banque mondiale. »

[3] Sommaire exécutif, p.10 « Ces organismes doivent s'interroger sérieusement afin de déterminer s'ils possèdent et s'ils peuvent conserver l'expertise technique spécialisée nécessaire pour régir un développement industriel d'une

telle importance et d'une telle complexité. »

[4] Sommaire exécutif, p. 3